

IFRS : comprendre et appliquer le référentiel

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 2 journées
Distanciel : 4 demi-journées
Soit 14h au total

PRIX 2023

Présentiel : 1 650 € HT / personne
Distanciel : 1 650 € HT / personne

PRIX 2024

Présentiel : 1 750 € HT / personne
Distanciel : 1 750 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne n'ayant pas encore de pratique des normes IFRS
- Toute personne disposant d'une pratique limitée des normes IFRS et souhaitant acquérir une vue d'ensemble du référentiel

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre au travers de cas pratiques, les principales divergences entre le référentiel international et le référentiel comptable français ainsi que les particularités d'application des normes IFRS (« International Financial Reporting Standards »)

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

PROGRAMME

VUE D'ENSEMBLE

- Les principaux acteurs de la normalisation
- Le cadre conceptuel
- IAS 1, 7 et IFRS 8 -Présentation des états financiers et information sectorielle

ACTIFS NON COURANTS

- IAS 38 -Immobilisations incorporelles
- IAS 16, 23, 40 -Immobilisations corporelles
- IFRS 5 -Actifs non courants détenus en vue de la vente
- IAS 36 -Dépréciation d'actifs

PROBLÉMATIQUES OPÉRATIONNELLES

- IFRS 16 – Contrats de location
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires
- IAS 20 -Subventions
- IAS 2 –Stocks

PASSIFS

- IAS 37 -Provisions
- IAS 19, IFRS 2 -Avantages au personnel, paiements à base d'actions

INSTRUMENTS FINANCIERS

- IAS 32, 39 et IFRS 7 -Instruments financiers
- IFRS 9, IFRS 7 – Instruments financiers

CONSOLIDATION

- IAS 27, 28, 31 –Consolidation
- IFRS 3 -Regroupements d'entreprises
- IAS 12 -impôts différés
- IFRS 10, 11 et 12 – Consolidation, IFRS 3 – Regroupements d'entreprises
- IAS 12 – Impôts différés